

LA SYMBOLIQUE ROYALE FRANÇAISE EN 1830

PAR HERVÉ BARON PINOTEAU

Que peut-on dire de notre symbolique en cette année qui vit la conquête d'Alger et le départ pour l'exil du dernier Roi très chrétien?

Essayons d'y voir de plus près.

Le Roi est Charles X qui se titre dans ses actes: Charles par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, et pour les ordres on ajoute: chef et souverain grand maître des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit ou chef et souverain grand maître de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ou chef et souverain grand maître de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Le Roi était protecteur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel réunis, mais si c'était écrit en tête de la notice consacrés à ces ordres dans l'*Almanach royal de 1830*, p. 344, la chose était purement théorique car Louis XVI, Louis XVIII et Charles X voulaient formellement l'extinction de ces ordres et n'émirent aucun acte à leur sujet.

Lors de la proclamation qui eut lieu dans Saint-Denis après l'inhumation de Louis XVIII (proclamation festive et certes pas constitutive, le Roi étant tel de par la loi de succession dès la mort de son frère), le roi d'armes de France clama: Vive le roi Charles, dixième du nom, par la grâce de Dieu, roi de Fran-



ce et de Navarre, très-chrétien, très-auguste, très-puissant, notre très-honoré seigneur et bon maître...».

Dans les actes internationaux, Charles X se titrait roi très chrétien de France et de Navarre, mais pour les puissances de l'islam il paraissait être le véritable successeur de Charlemagne, étant toujours traité d'empereur de France Le Roi était donc le Roi très chrétien, titulature reconnue du pape et des puissances, ce qui entraînait le fait qu'on parlait dans les relations internationales de Sa Majesté Très Chrétienne, ou S.M.T.C., alors qu'en France il n'était question que Sa Majesté ou S.M.

Cependant, il n'était pas d'usage de parler en France de S.M. le Roi, car on annonçait «Le Roi!» et seul «Le Roi» était inscrit en tête des organismes officiels, civils et militaires, etc.

Bien entendu, Charles X était Fils aîné de l' Eglise, titulature venue, elle aussi du fond des âges et reconnue par le pape. Notre Roi était le premier souverain du monde chrétien comme successeur de Clovis et de Charlemagne, toutes traces de l'Empire romain ayant disparues depuis la chute de Byzance et de Trébizonde, puis par l'abandon de la couronne «allemande» (sic) par-François II empereur élu des Romains, roi de Germanie (1806), qui s'était transformé en François Ier, empereur héréditaire d'Autriche dès 1804.

Dans les actes d'état civil et religieux, le Roi était le très haut, très puissant et très excellent prince Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

Le Roi était forcément chef de la Maison de France, mais dans certaines circonstances internationales il se disait chef de la Maison de Bourbon, les deux termes étant équivalents depuis Louis XIV et le traité de Montmartre en 1662.

Le Roi était colonel général de la Garde royale et protecteur d'un grand nombre d'organismes et de sociétés, comme l'Institut royal (Institut de France avec l'Académie française, les Académies royales des inscriptions et belles-lettres, des sciences et des beaux-arts), la Société royale et centrale d'agriculture, la Société royale pour l'amélioration des prisons...



Le Roi était chevalier de l'ordre illustre de la Toison d'or qu'il avait reçu dans sa jeunesse comme comte d' Artois (évidemment l'ordre espagnol, le seul légitime!), chevalier de Saint-Janvier et chevalier grand-croix de Saint-Ferdinand et du Mérite (ordres des Deux-Siciles), chevalier de la Jarretière (d'Angleterre), de l'Aigle noir (de Prusse), de l'Eléphant (de Danemark, et il fut obligé d'accepter de l'empereur russe Paul Ier la grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand-prieuré russe catholique.

Je ne sais si le Roi s'occupa beaucoup de ses canonicats horaires (comme à Lyon où il était premier chanoine comte de la cathédrale primatiale Saint-Jean) et je pense qu'il dut faire quelques cadeaux à la cathédrale de l'Eglise et du monde, l'archibasilique de Saint-Jean de Latran, église sous la protection de la France et où nos chefs d'Etat ont toujours reçu des honneurs spéciaux sans être chanoines d'honneur comme on l'écrit trop souvent à la suite de Chateaubriand sous Louis XVIII.

Quotidiennement le Roi n'était pour ainsi dire visible qu'en militaire et il fallut véritablement l'exil pour le voir habillé en civil. Son petit-fils, Henri V (comte de Chambord) déclara que s'il montait sur le trône, il serait toujours vêtu en militaire. Le Roi arborait une tenue de colonel d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie, avec des épaulettes correspondantes, mais chacune ornée d'une couronne royale, coutume venant de Louis XVIII en exil. Le Roi pouvait aussi avoir la tenue de capitaine-colonel d'un régiment de la garde royale, qui était celle d'un lieutenant général, ce qui correspond à général de division (aucun Capétien n'a été maréchal de France, et aucun Roi n'a pris une tenue de cette dignité, encore que Louis XVIII porta très rarement une tenue très chamarrée pouvant rivaliser avec celle des maréchaux). Les épaulettes étaient les mêmes. Le bicorne d'officier général à plumes blanches était orné d'une cocarde blanche.

Le Roi portait normalement le cordon bleu et la plaque d'argent du Saint-Esprit, les croix de Saint-Louis et d'officier de la Légion d'honneur, parfois l'ordre du Lis, ou mieux de la



Fidélité... plus la Toison d'or au cou. Un tableau de Lawrence le montre en uniforme français et orné des insignes de la Jarretière, plaque, bas du cordon dépassant à droite (ce cordon se porte en passant sur l'épaule gauche) et jarretière sous le genou gauche, le Roi ayant alors une culotte à la française.

Lors du premier chapitre de l'ordre du Saint-Esprit sous la Restauration, qui eut lieu dans la cathédrale de Reims après le sacre, le Roi était vêtu du grand costume de l'ordre alors que les chevaliers n'avaient que le nouveau et plus simple costume inventé sous Louis XVI (1777-1778). Ce grand costume comportait évidemment le grand manteau de forme archaïque, coupé selon l'ancien patron des manteaux de sacre (on y reviendra) et quelques uns furent fabriqués au début de la Restauration. Voulant savoir ce que ce vêtement pouvait représenter comme poids, j'ai fait peser celui du Musée de la Légion d'honneur et le résultat fut 12,5 kg, ce qui explique pourquoi Louis XVI fut très heureux d'en être débarrassé. Je n'ai cependant jamais su si Charles X porta le grand ou le petit costume aux chapitres suivants qui eurent lieu aux Pentecôtes 1826, 1827, 1828, 1829 et 1830. De toutes façons le Roi portait alors cordon bleu et collier, le petit manteau (s'il fut porté) ayant la large «plaque» d'argent brodée.

La coutume française était de ne porter le collier qu'avec un manteau, le grand manteau de l'ordre ou le court manteau inventé sous Louis XVI ou encore avec le court manteau de pair de France. Il se pouvait donc que le Roi en uniforme n'ait pas eu le collier lors de la séance solennelle d'ouverture de la session des chambres, alors que les pairs chevaliers de l'ordre placés en face de lui, avaient l'obligation de porter cet insigne!

Sur les bustes le montrant en manteau de sacre, le Roi portait les colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, le premier d'entre eux totalement artificiel car il n'y en avait aucun dans la garde-robe du Roi où dans le trésor des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit (un ancien collier de Saint-Michel fut détruit à la Révolution). Sur les grands tableaux le montrant en habit blanc de chevalier novice du Saint-Esprit recouvert du manteau de sacre, le Roi était peint avec le seul collier



du Saint-Esprit et parfois, mais c'était de tradition depuis Louis XV, avec le collier de la Toison d'or. Signe de l'intime union qui devait régner entre les deux royaumes de France et d' Espagne, ainsi qu'entre les deux premières branches de la Maison de Bourbon.

Le 15 juillet, jour de la saint Henri (anniversaire du don des premiers insignes de la Légion d'honneur par Napoléon Ier aux Invalides en 1804, et patron d'Henri IV dont le profil ornait l'étoile de l'ordre depuis Louis XVIII), le Roi ne portait que les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur, cordon rouge et plaque d'argent.

Le 25 août, jour de la saint Louis, le Roi ne portait que les insignes de grandcroix de Saint-Louis, le cordon rouge et la plaque d'or.

Pour ces deux jours, c'était là une coutume instaurée par Louis XVIII.

A la chasse le Roi ne pouvait porter qu'une tenue spéciale probablement bleue avec parements rouges, omée de galons d'argent et rehaussée de la plaque du Saint-Esprit.

Le jour du sacre, le 29 mai 1825, dimanche de la Trinité, le Roi entra dans la cathédrale Notre-Dame de Reims en camisole de satin rouge galonnée d'or, recouverte d'une robe de drap d'argent, la tête coiffée d'une toque noire ornée de plumes. Débarrassé de sa robe, le Roi reçut des bottines de velours violet fleurdelisées d'or auxquelles le grand chambellan vint fixer un moment les éperons du XIIe siècle restaurés en 1804 et 1825, puis il reçut un moment l'épée dite de Charlemagne, venant elle aussi de la fin du XIIe siècle avec des éléments beaucoup plus anciens, puis restaurée en 1804 et 1825.

Le Roi reçut ensuite la tunique et la dalmatique de satin violet (d'une teinte différente de celle du manteau) fleurdelisées d'or, faites en 1825, puis le lourd manteau de velours violet fleurdelisé de même, fabriqué sous Louis XVIII et que l'on conserve encore dans la salle du Tau proche de la cathédrale de Reims, son hermine ayant été remplacée. On a perdu les bottines, tunique et dalmatique. La coupe du manteau vient du fond des âges, car les Carolingiens le portaient ainsi, à la



mode de Rome. Il est cependant évident que l'hermine était inutile pour un manteau devenu liturgique, et paraissant bien moderne (au Moyen Age les manteaux étaient doublés de satin rouge).

Ces vêtements étaient remis par le grand chambellan, forcément aidé, car il s'agissait du prince de Talleyrand... un boiteux. L' archevêque donna au Roi les gants et l'anneau (qui n'avait rien de tradition, étant changé à chaque sacre), puis le sceptre et la main de justice dits de Charlemagne. Ces deux insignes conservés de nos jours, mais démontés par purisme archéologique bien condamnable, étaient le résultat des travaux effectués pour le sacre de Napoléon Ier en 1804. Le sceptre comportait en sa partie haute le sommet du sceptre fabriqué par ordre de Charles V, avec quelques réparations, une partie médiane torsadée venant d'un bâton de chantre médiéval en provenance de Saint-Denis, et une partie basse toute nouvelle. La main de justice était une totale création des gens de 1804 (Denon, Gay et Biennais), avec une main gauche (sic) de grandeur inhabituelle (mais faite en fonction des armoiries), montée sur un socle orné d'un ancien bijou de Saint-Denis (qu'on a démonté de l'insigne il y a peu!), le tout en haut d'un assemblage beaucoup trop long pour une verge qui n'aurait pas dépassé une coudée (environ 50 cm) sous nos anciens Rois.

Le Roi fut coiffé de l' ahurissante couronne fermée en cuivre doré composée en 1804 pour symboliser Charlemagne, des pierres plus ou moins antiques y donnant un cachet assez étrange. Cette couronne dite de Charlemagne existe encore et peut être vue au Louvre. Hors une gouache ayant servi à faire une représentation du sacre de Charles X sur la table donnée par notre souverain à Ferdinand VII d'Espagne (elle figure au palais royal de Madrid), nulle représentation n'existe du Roi coiffé de cet insigne, mais il est vrai que ce détail y est très petit.

Après avoir communié sous les deux espèces, Charles X reçut la couronne de saphirs et diamants, ornée du Régent, qui avait été composée par Bapst (1819) et que ce joaillier rectifia pour le nouveau Roi en 1825 Cette couronne de couleurs blanche et bleue était fort loin de celle portée par Louis XV



(elle est au Musée du Louvre avec de fausses pierres) et que Bapst trouvait fort laide avec ses pierres de plusieurs couleurs.

Le Roi sortit donc de la cathédrale en cet équipement et sans collier du Saint-Esprit qu'on lui donne trop souvent sur l'épitoge d'hermine! On portait devant lui la couronne dite de Charlemagne.

Le Roi se changea avant le festin, enleva ses gants et la chemise qui était tachés par les onctions, et simplifia son costume en ôtant tunique, dalmatique et bottines... C'est coiffé de la couronne de saphirs et diamants qu'il déjeuna, couronne de Charlemagne, sceptre et main de justice posés devant lui sur la table.

Charles X ne remit plus jamais ces insignes et vêtements. La couronne de saphirs et diamants fut progressivement démolie sous Louis-Philippe Ier, Napoléon III et la IIIe République. Navrants Français!

Sur le sceau de majesté dessiné par Gérard et gravé par Tiolier, le Roi figure sur champ fleurdelisé, assis sur le trône, vêtu en chevalier novice du Saint-Esprit mais avec le manteau de sacre dont l'épitoge d'hermine est ornée des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit; couronne fermée banale, petit sceptre fleurdelisé, main de justice et épée archaique complètent sa tenue. Le contre-sceau est celui de Louis XVIII, mais on v lit CHARLES.X.ROI.DE.FRANCE ET.DE.NAVARRE. sans grâce de Dieu. L'écu de forme classique, parti de France et de Navarre (ce qui était faire beaucoup d'honneur au royaume disparu et dont la symbolique devenait rare sous l'Ancien Régime), timbré de la couronne fermée avec coiffe intérieure, les deux colliers des ordres et le sceptre et la main de justice passés en sautoir ornaient le champ circulaire. La couleur de la cire changeait selon les actes et les lacs de soie étaient de couleur verte et rouge. Pour les actes relatifs à la grande maîtrise des ordres, je renvoie à un mien article: «Les sceaux des ordres du Roi (1469-1830)», paru dans *Mémoire*, Paris, 1984, n.º I, p. 69-102, 4 pl. (excellente revue tuée par l'un de ses directeurs).

Le cachet du Roi eut l'écu de France elliptique, la couronne et les deux colliers; il passa tel à Henri V et sans aucun doute,



avant lui, à Louis XIX. D'autres compositions officielles pouvaient exister comme sur l' *Almanach royal* (écu de France circulaire, colliers, sceptres en sautoir, manteau fleurdelisé et doublé d'hermine, couronne le timbrant... le manteau venant de l'héraldique napoléonienne!) ou sur des tapisseries fleurdelisées (écu de France circulaire, colliers, heaume avec volet et couronne...). L'époque affectionnait les lis des jardins qui venaient souvent entourer les colliers.

On donna au Roi les grandes armoiries de France et de Navarre, l'écu parti timbré d'un heaume à lambrequins et couronne fermée, les anges sur des nuages, portant les bannières des deux royaumes, le pavillon (sorte de tente trop proche du manteau) timbré d'une autre couronne environnée du cri *Montjoie Saint-Denis* inscrit sur un ruban et surmontée d'un étendard fleurdelisé à deux queues (*Armorial général de la chambre des pairs de France*, pl. 1), composition non assumée par le Roi, mais visiblement autorisée (on retrouve une composition du même genre dans l'*Armorial de l'ordre de l'Eléphant* de Danemark, qui est peint et qu'on peut voir au secrétariat du chapitre des ordres danois, donc au palais d' Amalienborg).

La présence du Roi dans un château était signalée par le drapeau blanc qui flottait sur sa partie la plus élevée. Cette coutume venait de l'oriflamme tricolore qui figurait sur le pavillon de l'Unité du Palais national (pavillon central de l'ex-château des Tuileries) quand y siégeait le Convention nationale, puis du drapeau tricolore au temps du premier consul et de Napoléon Ier, les lieux ayant alors récupéré le nom de Tuileries. Sous la Restauration, le drapeau national n'était que le pavillon de marine, de 1 sur 1,5, tout blanc, donc sans rien dessus. Il symbolisait la France royale, Louis XV ayant accordé en 1765 cette enseigne immaculée de la marine royale, donc de guerre, aux bateaux marchands. Henri V resta fidèle au drapeau de son grand-père. On sait ce qu'il lui en coûta. Les navires de guerre avaient la flamme blanche au grand mât.

Si le Roi montait à bord d'un navire (ce qui n'arriva pas), on devait arborer le pavillon royal . Peint à l'or sur de la soie, ce pavillon était de proportions 1 sur 1,254. L'écu de France



environné des colliers et timbré de la couronne fermée à moitié comblé e par une coiffe rouge, était tenu par deux angelots agrémentés d'une étoffe flottante bleu clair. 43 fleurs de lis d'or semaient le champ. Ce pavillon de forme réduite pouvait fort bien flotter sur un simple canot voguant sur un fleuve ou un étang de château (voir un tel pavillon au Musée de la Marine, Paris). Il faut cependant remarquer que la règlement de 1827 déclare que le pavillon royal flottera sur les trois mâts du navire, grand mât, poupe (c'est l'artimon) et beaupré (sans doute misaine), officialisation de ce que l'on vit lors du voyage de Louis XVI à Cherbourg.

Il est probable que le pavillon «central» devait être assez grand, au moins 2m ou plus pour le guindant (3 m sur 3m sous Napoléon III).

La livrée des serviteurs du Roi était celle qui fut décidée par Louis XIV en la deuxième partie de son règne: elle était donc bleue avec des galons de velours rouge sur toutes les coutures, larges bandes ornées d'une sorte de tresse ou chaîne blanche assez complexe. La grande livrée consistait à doubler ces galons et à placer entre eux un mince galon de velours rouge orné d'une série de triangles blancs... Je ne sais s'il y a encore un passementier français capable de réaliser ces galons, mais j' ai découvert en Angleterre une firme capable de les réaliser, ce qu'elle fit pour les musiciens de la garnison française reconstituée à Louisbourg dans le Nouveau Brunswick (Canada). Gloire à elle! Je me pose encore des questions sur la livrée de deuil. Il reste donc du travail en la matière.

Sur la question des obsèques je renvoie au *Chaos français* pour celles de Louis XVIII. En effet, Charles X mourut en exil... Les obsèques françaises exhibaient les insignes de souveraineté (manteau, sceptre, main de justice, couronne), les insignes de chevalerie (cotte d'armes, écu, heaume couronné, épée, éperons), les «drapeaux» royaux (la bannière de France, le penon du Roi) et certains autres (garde royale), ainsi que les insignes des ordres: colliers du Saint-Esprit et de la Toison d'or, plaques et cordons de la Légion d'honneur et de Saint-Louis; les insignes des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel



et de Saint-Lazare ne devaient en effet plus figurer après les obsèques de Louis XVIII comme l'indiqua le marquis de Deux Brézé, grand maître des cérémonies.

La branche aînée des Bourbons partit pour l'exil en 1830 en emportant ses traditions, l' Etat français et ses divers maîtres successifs arborant d'autres emblèmes. Les pleines armes d'azur à 3 fleurs de lis d'or restèrent ainsi l'apanage des aînés, ce qui a été reconnu par la justice française en 1988 et 1989, jugeant «au nom du peuple français», l'actuel souverain, et c'est ainsi que la République a reconnu le droit héraldique du chef de la Maison de Bourbon, Mgr le duc d'Anjou en déboutant des cadets, Bourbons Parme et Orléans.

J'ai évoqué plus haut la fidélité au drapeau blanc d' Henri V, comte de Chambord... à tort ou à raison, mais pour cela je renvoie à nouveau au *Chaos français*.

Louis XIX, comte de Marnes et Henri V nommèrent des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Henri V récitait l'office de l'ordre et engrangeait les colliers des chevaliers décédés et que les familles lui faisaient parvenir. Ses successeurs, aînés des Bourbons d'Espagne firent de même jusqu'à nos jours, Jacques Ier, duc d'Anjou et de Madrid, créant aussi des chevaliers de Saint-Michel et décorant du Lis certains fidèles.

Certes, les ordres du Roi, en particulier le Saint-Esprit, étaient liés à la Couronne, mais Henri IV commença à donner l'ordre à ses fils venant d'être ondoyés: le cordon bleu devenait ordre de famille, un signe de dignité princière et bien des Bourbons de pauvre mine n'auraient guère attiré l'attention sans ce cordon! Louis XV envoyant le collier du Saint-Esprit à Ferdinand IV-III des Deux-Siciles lui écrivit que c'était là «l'ordre de notre maison», et comme notre souverain s'exprimait à la première personne du singulier, on constate qu'il considérait ainsi le Saint-Esprit comme l'ordre de la Maison de Bourbon (Versailles, 2 mars 1760, document que j'ai publié dans Hidalguía, Madrid, 1984). On comprend que le chef de Maison continue à conférer des ordres que l'Etat français renia en 1830. Il est évidemment rare de voir les ducs d'Anjou arborer cordon bleu et plaque d'argent ornée de la colombe, mais Jac-



ques VI, duc de Ségovie et Alphonse II, duc de Cadix le firent... L'actuel chef, Mgr le prince Louis, duc d'Anjou, a été photographié avec une décoration miniature du Saint-Esprit: les miniatures étaient illégales sous notre royauté, mais les circonstances et la mode générale des princes européens les admet. Nombreux sont d'ailleurs les chefs des Maisons autrefois souveraines qui continuent à décerner leurs principaux ordres aux membres de leurs familles ou à un nombre réduit de fidèles: Autriche, Bavière, Brésil, Bulgarie, Deux-Siciles, Hesse, Italie, Lippe, Parme, Portugal, Prusse, Russie, Toscane, Wurtemberg... (cf. Ronald E. Prosser: *The royal prerogative*, Raventhorn Press, P.O.B. 865, Iowa City, Iowa 52244, Etats-Unis d'Amérique, ouvrage honoré d'une préface du feu duc d'Anjou et de Cadix).

J'espère que ces quelques indications sur notre dernier Roi légitime seront appréciées par le lecteur, car il devient bien difficile de les trouver et de les réunir en nos jours de malheur.

BIBLIOGRAPHIE RÉCENTE

HERVÉ PINOTEAU: Le chaos français et ses signes. Etude sur la symbolique de l'Etat français depuis la Révolution de 1789, P.S.R. éditions, F-86200 La Roche-Rigault, paru en 1988; ISBN 2-908571-17-X; un livre de format A4, 524 pages, 8 planches en couleurs, 300 illustrations en noir-blanc; 550 FF TTC.



POSTHUTO ANALOMY (ASTRO).
VICENTE DE CADENAS Y VICENT

CABALLEROS DE LA
ORDEN DE ALCANTARA QUE
EFECTUARON SUS PRUEBAS
DE INGRESO DURANTE
EL SIGLO XVIII

Fladspires